

# Météo-France en grève pour conserver le droit de grève !

Le 18 décembre 2025, Les organisations syndicales SNM-CGT, FO-Météo, CFDT-Météo et Solidaires-Météo ont déposé un préavis de grève pour la période allant du mercredi 24 décembre 2025 au lundi 12 janvier 2026.

La direction de Météo-France a en effet présenté mi-décembre un projet de restrictions au droit de grève. Les représentant.es du personnel ont unanimement voté contre ce projet qui supprimerait de fait ce droit constitutionnel aux prévisionnistes des plateformes aéronautiques d'Orly et de Roissy, sous la pression de la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile, et le rendrait plus contraint pour nombre d'autres postes opérationnels de Météo-France.

Ce n'est hélas pas une première, la direction de Météo-France a déjà par le passé pratiqué le passage en force sur des projets de ce type, méprisant ouvertement le dialogue social.

Une nouvelle réunion a eu lieu avec la direction lundi 12 janvier. Des grèves sont attendues au sein de l'Établissement pour protester contre ce nouveau passage en force.

Les procédures d'assignation se multiplient de manière préoccupante à Météo-France, s'appliquant à un nombre croissant de postes et laissant craindre une généralisation des "assignations permanentes".

La liste des tâches prétendument indispensables pour remplir les missions de sécurité des personnes et des biens de Météo-France s'allonge, rendant progressivement les grèves de plus en plus transparentes, et restreignant ainsi gravement la capacité des agent.es à faire valoir leurs revendications.

Partout, à Météo-France comme ailleurs, le même discours est invoqué : continuité du service, sécurité, impératifs opérationnels.

Partout, la même réalité s'impose : affaiblir les travailleurs, briser le rapport de force et empêcher l'expression collective des salariés.

Les assignations permanentes ne protègent pas le service public : elles entravent l'action syndicale, banalisent la restriction des libertés collectives et créent un précédent dangereux pour l'ensemble des services publics et assimilés.

Nous le réaffirmons avec force : le droit de grève n'est pas négociable.

Le restreindre, c'est affaiblir tous les travailleurs.

Le remettre en cause, c'est rompre l'équilibre républicain au profit d'un modèle autoritaire des relations sociales.

Nous exigeons l'abandon immédiat de ces mesures et défendons résolument le droit de grève, car lorsqu'un droit recule dans un secteur, tous les travailleurs sont menacés.

**Nous demandons donc le retrait pur et simple de ce projet !**

Contacts :

- FO-Météo - Sébastien Delecay : 06 99 49 36 03
- SNM-CGT - Loïs Pourchet : 07 89 84 14 09
- Solidaires-Météo - Marc Bellegarde : 06 68 61 44 99
- CFDT-Météo : Lionel Althuser 06 84 63 62 97